

Le 17 octobre 1997

Madame Pauline Marois
Cabinet de la ministre de l'Éducation du Québec
Édifce Marie-Guyart, 16^e étage
1035, De La Chevrotière
Québec, QC
G1R 5A5

Madame la ministre,

Au nom de la SPEAQ (Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au Québec) j'aimerais vous soumettre quelques observations suite à la publication de votre énoncé de politique éducative, « L'École, tout un programme ».

UNE ANNÉE DE PLUS MAIS...PAS UNE MINUTE DE PLUS

La présentation de « L'École, tout un programme » semble répondre à plusieurs attentes du milieu de l'éducation et de la population en général, entre autres, en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais, langue seconde. On peut y lire, par exemple, que « la langue seconde et les langues tierces seraient également favorisées... » (p.16) et que « ...l'enseignement de l'anglais, langue seconde, débutera plus tôt, soit en troisième année (du primaire)...afin de favoriser un apprentissage qui réponde mieux aux attentes de la population à cet égard » (p.21). Mais qu'est-ce que cela va changer au juste?

Selon le programme présentement en vigueur au primaire, le temps minimum recommandé pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, est de 72 heures par année en quatrième, cinquième et sixième années pour un total de 216 heures. En dépit de cette recommandation, seulement 32 % des écoles primaires du Québec respectent ce temps minimum. Il existe donc une grande disparité dans les acquis des élèves d'une école à l'autre, certains ayant fait plus de 120 minutes d'anglais par semaine alors que d'autres auront eu à peine 50 minutes par semaine. Une telle disparité ne peut qu'avoir des conséquences indéniables lors de l'entrée au secondaire.

Un nouveau programme d'anglais, langue seconde au primaire deviendra obligatoire dans toutes les écoles du Québec à compter du 1^{er} juillet 1998. Or, on ne retrouve dans ce programme aucune recommandation, ni même de suggestion, quant au minimum de temps qui devrait être consacré à l'étude de l'anglais, langue seconde. Une autre balise qui disparaît... Pour sa part, « L'École, tout un programme » nous apprend que l'anglais fera partie des « autres matières », lesquelles se partageront une assiette de temps de 9,5 heures par semaine. Il appartiendra donc à l'école de décider du temps alloué à chacune de ces autres matières. N'y a-t-il pas là un risque d'accentuer encore davantage les disparités d'un ou une élève à l'autre, et d'une école à l'autre?

L'énoncé de politique éducative nous annonce aussi que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, débutera en troisième année du primaire. Nous croyons qu'il s'agit là d'une initiative valable. Mais sur ce point, malgré le discours qui dit vouloir favoriser l'apprentissage de la langue seconde, nous craignons fort d'assister à une séance de « dilution ». Le contenu du programme, prévu pour trois ans, sera étalé sur quatre années. Et il y a fort à parier que dans les faits, le temps minimum actuel recommandé de 216 heures pour l'ensemble du primaire (ce qui est loin d'être acquis) sera tout simplement étiré sur quatre années plutôt que trois. En somme, les élèves auront une année de plus pour apprendre l'anglais, mais pas une minute de plus.

Bien sûr, le document « L'École, tout un programme » mentionne la possibilité de projets innovateurs. Ce n'est pas nouveau. L'enseignement intensif de l'anglais au primaire existe depuis une vingtaine d'années au Québec et donne de bons résultats. Mais, sauf dans une ou deux commissions scolaires innovatrices, ce type d'enseignement n'est accessible qu'à une minorité d'élèves. Il y a aussi des cours d'enrichissement, des cours de concentration et des cours de ESL-LA, (English Second Language - Language Arts) un peu partout au Québec. Or, tous ces cours ont un trait commun : on y consacre plus de temps à l'apprentissage de la langue.

Le courant actuel visant à accorder plus d'autonomie à l'école comporte sans doute des aspects positifs. Il nous a toutefois enlevé toutes nos illusions de voir un jour tous les élèves du Québec assurés d'un temps minimum pour faire l'apprentissage de la langue seconde. Ce que nous trouvons difficile à accepter, c'est que « L'École, tout un programme » reconnaît que la population a des attentes en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais, langue seconde, mais n'y répond pas vraiment. Force nous est de constater que plus ça change, plus c'est pareil!

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacquelyne Lord, présidente

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Cabinet de la ministre

Québec, le 19 février 1998

Madame Jacquelyne Lord
Présidente
Société pour la promotion de l'enseignement
de l'anglais, langue seconde, au Québec
7400, boul. Saint-Laurent, 5e étage
Montréal (Québec) H2R 2Y1

Madame la Présidente,

La ministre de l'Éducation, madame Pauline Marois, m'a demandé de répondre à votre lettre du 17 octobre 1997, dans laquelle vous lui faites part de vos observations relativement à l'incidence de la réforme du curriculum sur l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, au primaire. Elle vous en remercie.

À la lecture de votre lettre, je constate que vous avez fait une analyse approfondie du contenu de l'Énoncé de politique intitulé « L'École, tout un programme ». Dans la foulée des orientations annoncées, je tiens à vous mentionner que la ministre a mis en place une Commission des programmes d'études. Celle-ci a comme mandat de donner des avis à la ministre et de faire des recommandations sur les programmes d'études. Des organismes tels que votre société pourront intervenir auprès de cette commission pour alimenter les réflexions des membres qui sont majoritairement des enseignants et des enseignantes.

Tout comme votre société, la ministre est préoccupée par la formation des jeunes et par la qualité de l'apprentissage. À cet effet, elle propose d'ajouter, dans la nouvelle politique ministérielle d'évaluation des apprentissages, un temps fort d'évaluation à la fin de chaque cycle du primaire. Chaque école devra aussi s'assurer que les élèves ont acquis les compétences essentielles du programme d'anglais, langue seconde, et prévoir des mesures de soutien pour les élèves en difficulté. De plus, la mise à jour des programmes par cycle présentera les apprentissages que l'élève devra faire à chacune des années de scolarité ainsi que la consolidation des savoirs devant être effectuée à la fin de chaque cycle. De cette façon, tous les élèves devraient être bien préparés pour l'entrée au secondaire.

Il est vrai que le temps qui doit être consacré chaque année à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire n'est pas prescrit dans la grille-matières comme c'est le cas pour toutes les autres disciplines sauf l'enseignement moral et religieux confessionnel. Par contre, les disciplines prescrites doivent être offertes à chacune des années. La marge de manoeuvre laissée aux organismes scolaires permettra aux équipes-écoles de répartir les temps d'enseignement dans le meilleur intérêt des élèves. Ainsi, les écoles qui choisiront d'offrir des contenus d'enrichissement en anglais, langue seconde, pourront augmenter le temps d'enseignement prévu

pour cette matière. Ceci répond aux attentes énoncées lors des consultations publiques auxquelles l'organisme dont vous êtes la présidente a participé.

J'aimerais, en terminant, vous assurer que nous transmettons votre lettre à la Commission des programmes d'étude. Au nom de madame Marois, je vous remercie de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de la formation des jeunes du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre D'Amour
Directeur adjoint de Cabinet